



CDEN du 27 juin 2011

DÉCLARATION PRÉALABLE DE LA FSU11

Le décret Hamon sur la réforme des rythmes scolaires, aura eu au moins un mérite, celui d'éclaircir la situation. En démontrant que cette réforme n'a pas pour but d'alléger la journée des élèves (puisque'il est à nouveau possible de travailler 6 heures par jour, voire 7 avec le maintien de l'APC), l'ajustement du ministère balaie les illusions : l'objectif n'est pas l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves.

La réforme des rythmes affichait aussi l'ambition de réduire les inégalités scolaires. En confiant le financement à long terme des activités périscolaires au bon vouloir des communes, échelon territorial le plus marqué par les inégalités de moyens, les inégalités sociales face à la réussite scolaire risquent fort d'être aggravées par les inégalités territoriales. Et ce n'est pas la réduction drastique des dotations budgétaires des communes, pacte de « responsabilité » oblige, qui arrangera les choses. On peut même craindre que des communes transfèrent des financements de dispositifs actuellement prévus sur le temps scolaire vers des dispositifs hors temps scolaire.

À terme, sans cadrage national ni financement pérenne des activités péri-éducatives permettant des orientations claires et une équité de traitement, la réforme des rythmes fait courir de graves risques au service public d'éducation, en l'entraînant dans une logique concurrentielle entre écoles. Le traitement différent réservé à l'école privée qui n'est pas assujettie à la réforme des rythmes n'ouvre-t-il pas la voie vers cette dérive inacceptable ?

Qu'il s'agisse du décret de M. Peillon ou de celui de M. Hamon, on reste loin d'une réforme qui permette de construire un projet cohérent pour la réussite des élèves, recueillant l'adhésion de la communauté éducative. Pire, dans nombre d'endroits, la mise en place des rythmes a tendu les relations entre école et municipalité, mettant les collègues dans des situations conflictuelles difficiles. Les cas de Carcassonne ou Port-La-Nouvelle en sont des exemples

En outre, cette réforme entérine l'attaque majeure que constituait la semaine Darcos : diminuer le temps d'école pour tous les élèves soit près d'une année scolaire sur l'ensemble de la scolarité primaire sans que cela ne préoccupe davantage les ministres qui se succèdent. De fait, cette réforme relègue au second plan le temps de l'école pour les élèves et la prise en compte des demandes des enseignants.

Pour toutes ces raisons, la FSU continue d'exiger le retrait des deux décrets et la réécriture complète. L'Éducation Nationale doit reprendre la main. La semaine scolaire doit s'organiser selon un cadrage national avec des possibilités de dérogations qui répondent à l'intérêt du service public d'éducation et non à des logiques budgétaires étriquées ou au bon vouloir d'élus locaux. Enfin, la réforme des rythmes sur le devant de la scène ne doit pas faire oublier les urgences. Pour nous, les priorités sont ailleurs. Il est, en effet, plus que temps de traiter des vrais enjeux de l'école publique : les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels avec la création de postes à la hauteur des besoins.

Ainsi, dans notre département comme dans bien d'autres la saignée opérée par les ministères Darcos et Châtel est encore béante : RASED, effectifs dans les classes, journées non-remplacées, formation continue infinitésimale, scolarisation des deux ans... la faiblesse

des moyens accordés au regard des besoins de notre département est criante et, rentrée après rentrée, les conditions d'enseignement se dégradent. Cette situation nous a conduit à mener nombre d'actions très suivies avec la profession et avec les parents d'élèves notamment cette année au moment des opérations de carte scolaire. Rappelons que, pour nous FSU, l'Aude devrait obtenir, pour relancer le système public d'éducation, un plan de rattrapage de 120 postes dans le premier degré et 80 dans le second degré ; c'est ce que nous avons rappelé au Président du Conseil Général avant qu'il ne soit reçu au Ministère de l'Education le 1er juillet prochain. En espérant que toutes nos demandes légitimes puissent accompagner M. le président du conseil général, nous profitons de l'occasion pour le remercier d'avoir donné suite à notre démarche.

Moyens pour l'école, conditions de travail, salaires, le Ministre doit maintenant répondre aux préoccupations et aux exigences du service public d'éducation et de celles et ceux qui œuvrent en son sein. En matière d'école comme sur les questions sociales, le gouvernement doit arrêter de tourner le dos à l'espoir de changement qui l'a porté au pouvoir et il est urgent qu'il prenne un autre cap que la logique austéritaire dans laquelle il continue de s'enfermer.

Pouvoir d'achat, emploi, protection sociale...mais aussi justice sociale, partage des richesses, progrès pour tous, élargissement des droits...C'est maintenant qu'il faut des réponses.

Cela est nécessaire pour que la colère comme les attentes sociales ne se fassent pas dévoyées, instrumentalisées par les ennemis de la démocratie.